



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement du Territoire et des Risques**

Pôle aménagement

Affaire suivi : Nadège GOUNON

Tél. : 04 81 66 81 32

nadege.gounon@drome.gouv.fr

Ref : LET SATR/PA 2021-41

Le préfet

Valence, le 2 mars 2021

à

Monsieur le Président de la Communauté
de Communes du val de Drôme
Ecosite du Val de Drôme
96 ronde des Alisiers CS 331
26 400 EURRE

OBJET : Avis sur projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Loriol-sur-Drôme

Par courrier en date du 19 janvier 2021, vous m'avez notifié le dossier de la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Loriol-sur-Drôme.

Cette procédure, qui s'inscrit dans le cadre de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, porte sur la modification :

- de la zone Ui, en créant un deuxième sous-secteur Uic ;
- de l'entête du règlement de la zone Ui.

En effet, l'objectif est de rendre possible la requalification d'une friche industrielle vers une activité commerciale et/ou artisanale et de permettre aux commerces déjà existants de se développer.

La modification de l'entête du règlement de la zone Ui porte sur le fait que cette zone comprendra deux secteurs Uic (l'un correspondant à la zone commerciale des Crozes, l'autre situé au nord-ouest du centre-ville – nouveau secteur) et que le secteur Uic est concerné par le risque inondation. Cependant, il n'est pas précisé de quel secteur Uic il s'agit. Il conviendra donc de compléter cette phrase par « situé au nord-ouest du centre-ville ».

En conséquence, j'émet un avis favorable à votre projet de modification simplifiée du PLU.

Le Préfet

Hugues MOUTOUH

4 place Laennec
26015 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr